

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance extraordinaire du 12 décembre 2022

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts siège en séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue le 12 décembre au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil à 19h00, ce douzième jour du mois de décembre deux mille vingt-deux à laquelle séance sont présents :

Présents : Monsieur Alexandre Girard, maire
 Madame Danye Simard, Conseillère
 Monsieur Rémy Gaudreault, Conseiller
 Monsieur Conrad Guay, Conseiller
 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller
 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère

Absents :

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Assistaient également à la séance extraordinaire, la directrice générale et greffière-trésorière.

Il est constaté aux fins de la présente séance que tous et chacun ont reçu leur avis de convocation de la manière et dans les délais prescrits par la loi.

ORDRE DU JOUR

- 1 Moment de réflexion;
- 2 Constatation du quorum;
- 3 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2023;
- 5 Adoption du programme triennal d'immobilisation 2023-2024 et 2025;
- 6 Période de question;
- 7 Levée de l'assemblée;

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2. CONSTATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de cinq (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2022-12-4933

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE l'ordre du jour et l'avis de convocation soient et qu'ils sont, par la présente, adoptés.

4. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

RÉSOLUTION 2022-12-4934

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter les prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'année 2023 de la façon ci-après décrite, à savoir :

REVENUS DE SOURCES LOCALES :

Taxes foncière générale	674 127.00\$
Aqueduc	35 024.00\$
Égout	14 558.00\$
Enfouissement-matières résiduelles	42 270.00\$
Cueillette-matières résiduelles	30 743.00\$
Cueillette sélective	16 858.00\$
Vidange de fosse septique	25 597.00\$
Matières organiques	23 796.00\$
Autres revenus	38 460.00\$

Sous-total : 901 433.00\$

Compensation tenant lieu de taxes :

Terres publiques	480.00\$
École primaire	<u>8 400.00\$</u>

Sous-total : 8 880.00\$

Transferts

Péréquation	92 368.00\$
Autres transferts inconditionnels	13 035.00\$
Transport-réseau routier	157 715.00\$

Sous-total : 263 118.00\$

TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS : 1 173 431.00\$

DÉPENSES :

Administration générale	315 520.00\$
Sécurité publique	104 843.00\$
Transport	398 440.00\$
Hygiène du milieu	188 846.00\$
Aménagement, urbanisme et développement	29 987.00\$
Loisirs et culture	70 705.00\$
Intérêt pour dette à long terme	<u>2 500.00\$</u>

Sous-total 1 110 841 .00\$

Affectations :

Financement (remboursement capital)	21 800.00\$
Total des affectations	21 800.00\$

Investissement :

Voirie	40 790.00\$
--------	-------------

TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS 1 173 431.00\$

**5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION
2023-2024-2025**

RÉSOLUTION 2022-12-4935

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des
Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le programme triennal d'immobilisation pour 2023, 2024 et 2025.

**Plan triennal d'immobilisations
2023-2024-2025**

Prévisions	Investissements	2023	2024	2025
Gestion financière et administrative Aménagement pour les archives Centre multifonctionnel	10 500\$ 400 000\$	5 500\$	5 000\$ 8 000\$	392 000\$
Sécurité incendie Habits de pompier Appareils respiratoire	6 000\$ 24 000\$	2 000\$ 12 000\$	2 000\$ 12 000\$	2 000\$
Voirie Lignage des rues Finition du garage Électricité garage Borne électrique	16 000\$ 25 000\$ 15 000\$ 25 000\$	8 000\$ 25 000\$ 15 000\$ 25 000\$		8 000\$
Machinerie Remorque sur le camion	6 000\$	6 000\$		
Éclairage des rues Ajout de lumières de rues	9 000\$	3 000\$	3 000\$	3 000\$
Traitement des eaux usées Refaire les coffres	100 000\$		100 000\$	
Patinoire et terrain de jeux Drainage de la patinoire et mettre une base de ciment, réinstaller les bandes de la patinoire.	10 000\$		10 000\$	
Total :	646 500\$	101 500\$	140 000\$	405 000\$

6- PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

7-LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

RÉSOLUTION 2022-12-4936

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 h. 21

Alexandre Girard, maire

Marcelle Pedneault, d.g, greffière-très.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 16 janvier 2022. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.